



Ministère du Développement
du Nord et des Mines

| [site principal](#) | [commentaires](#) | [recherche](#) | [plan du site](#) | [english](#) |

[QUI NOUS SOMMES](#) | [MINES ET MINÉRAUX](#) | [DÉVELOPPEMENT DU NORD](#) | [OÙ NOUS SOMMES SITUÉS](#) | [COMMUNIQUÉS](#)

Où suis-je? [Page d'accueil du Ministère](#) > [Plan d'accessibilité](#) >
2004-2005

Le vendredi 19 novembre 2004

Ministère du Développement du Nord et des Mines Plan d'accessibilité 2004-2005

[\(Cliquez-ici pour la version WORD\)](#)

Faites-nous part de vos commentaires sur la LPHO. N'hésitez pas à signaler les barrières d'accessibilité à n'importe lequel de nos bureaux. Courriel : accessibilityplanningteam@ndm.gov.on.ca

Table des matières

[Introduction](#)

[Message du ministre](#)

[Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2003-2004](#)

[Engagement et stratégies pour 2004-2005](#)

[Renseignements](#)

Introduction

En décembre 2001, la Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario (LPHO) a été adoptée. Cette loi vise à offrir davantage de possibilités aux personnes handicapées et à obtenir leur concours pour détecter, éliminer et prévenir les obstacles qui les empêchent de participer pleinement à la vie de la province.

La LPHO exige entre autres que les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et universités et les organisations de transport en commun élaborent tous les ans des plans d'accessibilité pour rendre leurs politiques, pratiques, programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public.

Le présent document est le deuxième plan d'accessibilité annuel élaboré par le ministère du Développement du Nord et des Mines. Il met l'accent sur les réalisations relatives aux engagements définis dans le plan de 2003-2004, et décrit les engagements pris pour 2004-2005 afin d'éviter la

création de tout nouvel obstacle et d'éliminer progressivement les obstacles actuels.

Tous les ministères s'emploient à accroître la sensibilisation à l'amélioration de l'accessibilité et intègrent cette question aux pratiques opérationnelles quotidiennes dans plusieurs secteurs, y compris la formation du personnel, l'information du public, les installations et les processus de prestation des programmes et des services.

Notre ministère a l'intention de se fonder sur ses réalisations pour lancer des initiatives qui appuient les efforts déployés et l'engagement pris par le gouvernement pour continuer à faire de l'Ontario une province plus intégrée et accessible, où les personnes de toutes aptitudes peuvent participer pleinement à la vie de la société et réaliser leur potentiel.

[\[haut\]](#)

Message du ministre



Je suis heureux de présenter le deuxième plan annuel du ministère visant à accroître l'accessibilité aux services et aux emplois que le ministère du Développement du Nord et des Mines offre dans le Nord de l'Ontario.

Les réalisations présentées dans le plan de cette année et les engagements qui sont pris en vue d'apporter d'autres améliorations au cours de la prochaine année témoignent de l'appui du ministère aux efforts que le gouvernement s'est engagé à déployer afin de rendre les collectivités de la province fortes, énergiques et accessibles pour les personnes de toutes aptitudes.

Nous apportons des changements réels et positifs qui feront de l'Ontario une province forte, saine et prospère. Cet automne, le gouvernement déposera des mesures qui feront de la Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario (LPHO) une loi solide et efficace.

Il importe que la fonction publique de l'Ontario donne l'exemple en faisant fond sur ses réussites et ses réalisations et en devenant un employeur et un fournisseur de services accessibles et plus intégrés.

Le gouvernement s'est engagé à collaborer avec les personnes handicapées de l'Ontario pour qu'elles participent pleinement à l'édification d'une province plus forte. Nous sommes fiers de dire que nous éliminons de plus en plus d'obstacles et améliorons l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario.

Veuillez recevoir mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, reading "R. Bartolucci".

L'honorable Rick Bartolucci

[\[haut\]](#)

Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2003-2004

Engagement : Le ministère intégrera le processus annuel de planification de l'accessibilité à ses cycles annuels de planification et de budgétisation, conformément aux lignes directrices ministérielles sur la planification des activités.

État d'avancement : Engagement permanent

Mesure et calendrier : Le plan de 2004-2005 axé sur les résultats est terminé.

Motif : Le ministère intégrera les questions d'accessibilité à son plan opérationnel annuel.

Engagement : Maintenir le Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité, créé au printemps 2003, afin de coordonner les activités de sensibilisation, d'information et de repérage des obstacles, ainsi que les mesures correctives.

État d'avancement : Engagement permanent

Mesure et calendrier : Le Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité a été maintenu.

Motif : Nous ferons la rotation d'une partie des membres du groupe tous les deux ans pour assurer la continuité des connaissances et maintenir le dynamisme du groupe.

Engagement : Tenir compte de l'accessibilité lors de l'embauche d'employés et prendre les mesures d'adaptation nécessaires.

État d'avancement : Engagement réalisé et permanent

Mesure et calendrier : Nous maintiendrons la formation en ligne portant sur la LPHO pour les chefs de service.

Engagement : Tenir compte de l'accessibilité lors de l'achat de produits et de services ainsi que des délais fixés dans les nouvelles lignes directrices ministérielles.

État d'avancement : Engagement en cours de réalisation

Mesure et calendrier : Engagement permanent

Motif : Les employés du ministère ont l'habitude de tenir compte des questions d'accessibilité lorsqu'ils achètent des produits et services pour le ministère. À la suite de la publication récente des lignes directrices du gouvernement en matière d'approvisionnement, on officialisera les procédures ministérielles en 2004-2005 et on les communiquera au personnel pour qu'elles soient respectées et utilisées de façon uniforme.

Engagement : Tenir compte de l'accessibilité dans les programmes d'immobilisations financés par le gouvernement, ainsi que des délais fixés dans les lignes directrices en voie d'adoption.

État d'avancement : Engagement en cours de réalisation. On attend la publication des lignes directrices concernant l'aménagement sans obstacle de la Société immobilière de l'Ontario (SIO).

Mesure et calendrier : Lorsque la SIO aura établi la version finale des lignes directrices applicables aux installations du gouvernement, on effectuera un examen.

Motif : On attend la publication des lignes directrices de la SIO.

Engagement : Effectuer un examen interne de la Loi sur le ministère du Développement du Nord et des Mines pour s'assurer qu'on utilise un langage approprié relativement aux personnes handicapées, ainsi que pour repérer les programmes créés par la loi pouvant avoir des effets sur les personnes handicapées.

État d'avancement : Engagement en cours de réalisation

Mesure et calendrier : En juin 2004, le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration a fourni

un modèle servant à examiner les mesures législatives. La Direction des services juridiques se servira de ce modèle lorsqu'elle passera en revue les lois relevant du ministère du Développement du Nord et des Mines.

Motif : L'engagement sera réalisé pendant la période visée par le plan d'accessibilité de 2004 2005.

Engagement : Veiller à ce que tous les nouveaux chefs de service et superviseurs suivent une formation sur les moyens de répondre aux besoins en matière d'accessibilité des employés et des candidats à un emploi qui ont un handicap.

État d'avancement : Engagement réalisé et permanent

Engagement : Sensibiliser tous les employés du ministère aux lignes directrices ministérielles sur l'accessibilité.

État d'avancement : Engagement permanent

Mesure et calendrier : On fournira des mises à jour régulières par l'entremise des documents publics et du bulletin du ministère.

Motif : Il faut constamment sensibiliser les employés en raison du changement de personnel.

Engagement : S'associer à d'autres ministères et à des organismes pour veiller à ce qu'on élabore des séances de formation sur la sensibilisation à l'accessibilité et le service à la clientèle et qu'on les dispense aux employés du ministère.

État d'avancement : Engagement en cours de réalisation

Mesure et calendrier : Le ministère consultera la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario pour qu'elle l'aide à choisir des programmes de formation adéquats. Il mettra en oeuvre des programmes de formation sur la sensibilisation à l'accessibilité et le service à la clientèle pour les employés du ministère.

Motif : Le ministère consultera la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario pour qu'elle l'aide à choisir des programmes de formation répondant aux besoins des employés du ministère.

Engagement : Mener une enquête anonyme auprès des employés afin de déterminer leur niveau de connaissance des questions entourant l'accessibilité et de repérer les obstacles auxquels font face les employés et les clients.

État d'avancement : Engagement réalisé

Engagement : Élaborer un processus permettant de repérer les obstacles (p. ex., boîte aux lettres sur les sites Internet et Intranet).

État d'avancement : Engagement réalisé et permanent

Engagement : Évaluer l'accessibilité des zones d'accueil et des lieux publics pour repérer les obstacles architecturaux présents dans les bureaux de services, selon les lignes directrices de la SIO.

État d'avancement : Engagement en cours de réalisation. On attend la publication des lignes directrices de la SIO concernant l'aménagement sans obstacle.

Mesure et calendrier : Lorsque la SIO aura établi la version finale des lignes directrices concernant les installations gouvernementales, on procédera à l'évaluation.

Motif : On attend la publication des lignes directrices de la SIO.

Engagement : La Direction des ressources humaines reverra les processus de recrutement et d'orientation afin de déterminer les améliorations à apporter pour adapter les lieux de travail et assurer l'accessibilité des personnes handicapées. Toute zone dont on ne peut assurer l'accessibilité au cours de l'exercice sera une zone prioritaire pour le prochain exercice.

État d'avancement : Engagement réalisé

Engagement : Donner suite à toutes les demandes d'évaluation de l'ergonomie et de l'accessibilité présentées par les employés.

État d'avancement : Engagement réalisé

Engagement : Le Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité (GTPA) surveillera la mise en oeuvre du plan du ministère, présentera régulièrement des rapports aux cadres supérieurs et tiendra le personnel au courant.

État d'avancement : Engagement permanent

Mesure et calendrier : Le président du GTPA tient les cadres supérieurs au courant de la situation. On suggère que les chefs de service demandent à un membre du GTPA de faire le point sur le plan d'accessibilité une fois par année lors des réunions du personnel.

Motif : Pour diffuser l'information au sein du ministère.

Engagement : Le GTPA continuera de consulter la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario au sujet de la mise en oeuvre du plan d'accessibilité et de l'élaboration du plan de 2004-2005, conformément à l'article 10 de la LPHO.

État d'avancement : Engagement permanent

Mesure et calendrier : Le GTPA a élaboré et examiné le rapport faisant le point sur les résultats visés.

Motif : Les consultations permanentes auprès de la Direction générale permettent au GTPA de se tenir au courant des questions touchant la LPHO.

Engagement : Fournir des renseignements à tous les employés du ministère sur la marche à suivre pour donner suite aux demandes de documents sur support de substitution et publier ces renseignements sur les sites Intranet et Internet du ministère.

État d'avancement : Engagement réalisé et permanent

Engagement : Adopter une politique selon laquelle les consultations prévues seront annoncées sur un support accessible, auront lieu à des endroits accessibles et se dérouleront de façon qu'on puisse répondre aux besoins en matière d'accessibilité lorsque cela est faisable.

État d'avancement : Engagement réalisé

Engagement : S'assurer que tous les contrats futurs de renouvellement d'un bail passés avec une tierce partie comprennent des dispositions assurant que les locaux sont sans obstacle.

État d'avancement : Engagement permanent

Mesure et calendrier : On effectue des examens à mesure qu'on renouvelle les baux.

Motif : À mesure qu'on renouvelle les baux passés avec une tierce partie, il faut inclure des dispositions assurant que les lieux sont sans obstacle.

Engagement : En collaboration avec les autres locataires faisant partie du groupe des utilisateurs de l'édifice Whitney et la SIO, qui est propriétaire de cet édifice, définir les mesures à prendre pour éliminer les obstacles et déterminer dans quel ordre ces derniers seront éliminés.

État d'avancement : Engagement en cours de réalisation

Mesure et calendrier : On attend la publication des lignes directrices de la SIO concernant l'aménagement sans obstacle pour élaborer un plan d'action.

Motif : On attend la publication des lignes directrices de la SIO.

Engagement : Continuer de s'assurer que les sites Internet du ministère sont accessibles (lorsque cela est possible sur le plan technique) et mettre à l'essai tous les nouveaux éléments de ces sites pour veiller à ce que les personnes handicapées puissent les utiliser.

État d'avancement : Engagement réalisé et permanent

Engagement : S'assurer que les sites Intranet du ministère sont accessibles et mettre à l'essai tous les nouveaux éléments de ces sites pour veiller à ce que les personnes handicapées puissent les utiliser.

État d'avancement : Engagement en cours de réalisation

Mesure et calendrier : Le lancement du site Intranet conforme à la LPHO est prévu pour l'automne 2004.

Motif : On a choisi divers modèles de conception du site et divers logiciels, ce qui a repoussé le lancement du site à l'automne 2004.

Engagement : Continuer d'offrir des ATS aux employés sourds, sourds tardifs ou malentendants qui les demandent.

État d'avancement : Engagement réalisé

[\[haut\]](#)

Engagements et stratégies pour 2004-2005

Exigences de la Loi

Engagement : Continuer de tenir compte de l'accessibilité lors de l'embauche d'employés et prendre les mesures d'adaptation nécessaires.

Mesure à prendre : Nous maintiendrons la formation en ligne portant sur la LPHO pour les chefs de service.

Calendrier : Engagement permanent

Engagement : Le Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité (GTPA), qui a été créé pour élaborer des plans, surveiller et évaluer les progrès réalisés en vue d'améliorer l'accessibilité des personnes handicapées et préparer des rapports à ce sujet, continuera de s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées.

Mesure à prendre : Nous ferons la rotation d'une partie des membres du groupe tous les deux ans pour assurer la continuité des connaissances et maintenir le dynamisme du groupe.

Calendrier : Engagement permanent

Engagement : Le ministère mettra en oeuvre les lignes directrices du Secrétariat du Conseil de gestion (SCG) concernant l'approvisionnement.

Mesure à prendre : Tous les employés chargés de l'achat de produits et de services recevront une formation portant sur ces lignes directrices.

Calendrier : 2004-2005

Engagement : Le GTPA continuera de consulter la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario au sujet de la mise en oeuvre du plan d'accessibilité et de l'élaboration du plan de 2005-2006, conformément à l'article 10 de la LPHO.

Mesure à prendre : Continuer de consulter la Direction générale afin que le GTPA se tienne au courant des questions touchant la LPHO.

Calendrier : Engagement permanent

Engagement : S'assurer que tous les contrats futurs de renouvellement d'un bail passés avec une

tierce partie comprennent des dispositions assurant que les locaux sont sans obstacle.

Mesure à prendre : Revoir tous les baux pour s'assurer qu'ils sont conformes aux exigences de la LPHO.

Calendrier : Engagement permanent

Engagement : En collaboration avec les autres locataires faisant partie du groupe des utilisateurs de l'édifice Whitney et la SIO, qui est propriétaire de cet édifice, définir les mesures à prendre pour éliminer les obstacles et déterminer dans quel ordre ces derniers seront éliminés.

Mesure à prendre : On attend la publication des lignes directrices de la SIO concernant l'aménagement sans obstacle pour élaborer un plan d'action.

Calendrier : On attend la publication des ligne directrices de la SIO.

Engagement : S'assurer que les sites Internet et Intranet du ministère sont accessibles et mettre à l'essai tous les nouveaux éléments de ces sites pour veiller à ce que les personnes handicapées puissent les utiliser.

Mesure à prendre : On conçoit un nouveau site Intranet qui sera conforme aux exigences de la LPHO.

Calendrier : Le lancement de ce site est prévu pour l'automne 2004. On effectuera par la suite des essais permanents.

Engagement : Le ministère s'occupera des procédures d'évacuation d'urgence des personnes handicapées dans les bâtiments où il est considéré comme responsable.

Mesure à prendre : Le ministère s'inspirera des procédures existantes pour continuer d'améliorer les procédures d'évacuation d'urgence. À cette fin, il collaborera avec les comités des bâtiments et les services des incendies locaux pour revoir et étoffer les procédures existantes.

Calendrier : Engagement permanent

Engagement : Le personnel du ministère tiendra compte de l'accessibilité lorsqu'il remplacera les panneaux d'affichage dans les bâtiments.

Mesure à prendre : À mesure qu'on achètera et remplacera les panneaux, on s'assurera qu'ils sont sur un support et placés à une hauteur accessibles.

Calendrier : Engagement permanent – à mesure qu'il faut apporter des changements.

Engagement : Continuer de fournir des directives aux employés du ministère concernant la marche à suivre pour répondre aux demandes de publications sur support de substitution et afficher ces renseignements sur les sites Internet et Intranet du ministère.

Mesure à prendre : Nous continuerons de fournir des directives et des renseignements.

Calendrier : Engagement permanent

Engagement : Continuer le processus de repérage des obstacles (p. ex., boîte aux lettres sur les sites Internet et Intranet).

Mesure à prendre : Nous continuerons de répondre aux demandes de renseignements sur l'accessibilité.

Calendrier : Engagement permanent

Engagement : Continuer de tenir compte de l'accessibilité dans les programmes d'immobilisations financés par le gouvernement, ainsi que des délais fixés dans les lignes directrices en voie d'adoption.

Mesure à prendre : Engagement en cours de réalisation. On attend la publication des lignes directrices de la SIO concernant l'aménagement sans obstacle.

Calendrier : On attend la publication de ces lignes directrices.

Lois et règlements

Engagement : Effectuer un examen interne de la Loi sur le ministère du Développement du Nord et des Mines et de la Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario pour s'assurer qu'elles utilisent un langage approprié concernant les personnes handicapées et pour repérer les programmes établis par la loi qui pourraient avoir une incidence sur ces personnes.

Mesure à prendre : Revoir ces lois en utilisant des lignes directrices générales.

Calendrier : D'ici septembre 2005

Politiques

Engagement : Le ministère intégrera le processus annuel de planification de l'accessibilité à ses cycles annuels de planification et de budgétisation, conformément aux lignes directrices ministérielles sur la planification des activités.

Mesure à prendre : Le ministère intégrera les questions d'accessibilité à son plan opérationnel annuel.

Calendrier : Engagement permanent

Engagement : S'associer à d'autres ministères et à des organismes pour veiller à ce qu'on élabore des séances de formation sur la sensibilisation à l'accessibilité et le service à la clientèle et qu'on les dispense aux employés du ministère.

Mesures à prendre : Le ministère consultera la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario pour qu'elle l'aide à choisir des programmes de formation adéquats. Il mettra en oeuvre des programmes de formation sur la sensibilisation à l'accessibilité et le service à la clientèle pour les employés du ministère.

Calendrier : Selon les ressources disponibles et lorsque cela est approprié.

Engagement : Continuer de s'assurer que les événements du ministère tiennent compte des questions liées à la LPHO.

Mesure à prendre : Inclure un paragraphe standard faisant mention des besoins et des exigences en matière d'accessibilité.

Calendrier : On annoncera les événements à mesure qu'ils auront lieu.

Engagement : S'assurer qu'une marche à suivre a été établie pour les clients qui souhaitent déposer une plainte au sujet de l'accessibilité.

Mesure à prendre : Le GTPA examinera le processus actuel de règlement des plaintes et le modifiera au besoin.

Calendrier : Dans les plus brefs délais

Programmes et services

Engagement : Évaluer l'accessibilité des zones d'accueil et des lieux publics pour repérer les obstacles architecturaux présents dans les bureaux de services, selon les lignes directrices de la SIO (lorsqu'elles auront été publiées).

Mesure à prendre : Lorsque la SIO aura établi la version finale des lignes directrices concernant les installations gouvernementales, on procédera à l'évaluation.

Calendrier : On attend la publication des lignes directrices de la SIO concernant l'aménagement sans obstacle.

Engagement : Fournir le service ATS à partir d'un seul endroit pour les clients du ministère.

Mesure à prendre : Le GTPA étudiera cette possibilité et déterminera les meilleures options possibles.

Calendrier : Dans les plus brefs délais

Pratiques

Engagement : Par l'entremise des communications internes, sensibiliser tous les employés du ministère aux questions d'accessibilité, y compris aux politiques ministérielles en la matière.

Mesure à prendre : On fournira des mises à jour régulières par l'entremise des documents publics et du bulletin du ministère.

Calendrier : Tout au long de l'année

Engagement : Le GTPA surveillera la mise en oeuvre du plan d'accessibilité du ministère, présentera régulièrement des rapports aux cadres supérieurs et tiendra le personnel au courant.

Mesure à prendre : Le président du GTPA tiendra les cadres supérieurs au courant de la situation. On suggérera que les chefs de service demandent à un membre du GTPA de faire le point sur le plan d'accessibilité une fois par année lors des réunions du personnel.

Calendrier : Tout au long de l'année

Engagement : On élaborera des outils et des listes de vérification concernant les questions d'accessibilité dont il faut tenir compte pour aider le personnel à s'acquitter de ses tâches.

Mesure à prendre : Effectuer des recherches et déterminer les meilleures pratiques pour élaborer les outils et les listes de vérification requis.

Calendrier : D'ici septembre 2005

Engagement : Déterminer le niveau de connaissance du personnel concernant les questions d'accessibilité.

Mesure à prendre : Mener une deuxième enquête à l'aide d'une technologie Web pour accroître l'anonymat.

Calendrier : D'ici avril 2005

[\[haut\]](#)

Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère sont toujours les bienvenus.

Renseignements généraux : (705) 564-7444

Sans frais : 1 877 817-6636

Courriel : http://www.mndm.gov.on.ca/mndm/Feedback_f.asp

Site Web du ministère : http://www.mndm.gov.on.ca/MNDM/Default_f.asp

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario, ministère des Affaires civiques et de l'Immigration, à : <http://www.gov.on.ca/citizenship/accessibility/indexf.html>. Le site promeut l'amélioration de

l'accessibilité, et offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :

Publications Ontario

880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8

Téléphone : 416 326-5300

Autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-9938

À Ottawa, composer le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758

Service ATS : 1 800 268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN 1708-3869

This document is available in English.

[\(Cliquez-ici pour la version WORD\)](#)

| [site principal](#) | [commentaires](#) | [recherche](#) | [plan du site](#) | [english](#) |
| [Qui nous sommes](#) | [Mines et Minéraux](#) | [Développement du Nord](#) | [Où nous sommes situés](#) | [Communiqués](#) |



Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

Pour nous faire part de vos commentaires ou de votre opinion, ou pour toute demande de renseignements généraux, consultez la section [Commentaires et demandes de renseignements](#).

Demandes de renseignements techniques : webmaster@ndm.gov.on.ca

Renseignements sur les droits d'auteur : [Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2004](#)
[Avis de non-responsabilité concernant les liens externes](#) | [Avis général de non-responsabilité](#)